

**OBJET REHABILITATION DES FAUX PLAFONDS  
ET DES LUMINAIRES DE L'HOTEL DE VILLE**

**MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE**

**AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N° 2  
AVEC L'ENTREPRISE SECAB**

---

Par Délibération n° 06/1-30 en séance du 14 février 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation des faux plafonds et des luminaires de l'Hôtel de Ville et autorisé la signature du marché de travaux avec l'entreprise SECAB pour un montant de 504 341,93 € TTC portant sur un délai de dix-huit mois.

Un Avenant n° 1 à ce marché prenait en compte des travaux supplémentaires non prévus initialement aux niveaux 5 et 4 de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 32 278,90 € TTC soit une augmentation de 6,40 % du marché initial et une prolongation du délai d'exécution de onze mois, ramenant la date de la fin des travaux au 12 septembre 2008, validé par le Conseil Municipal du 22 mars 2007 (Délibération n° 07/1-29).

Un Avenant n° 2 prenait en compte des travaux supplémentaires et non prévus initialement au marché et qui portaient essentiellement sur la remise en conformité de prises de courants, d'interrupteurs et de moulures détériorées, la modification de certains circuits électriques.

Le montant de l'Avenant n° 2 est de 21 137,44 € TTC soit 4,19 % du marché initial, validé par le Conseil Municipal du 30 novembre 2007 (Délibération n° 07/4-23).

L'augmentation globale du marché est de 10,59 % (6,40 % + 4,19 %) et le coût global des travaux est de 557 758,27 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2).

Le présent Avenant n° 3 concerne les travaux supplémentaires à effectuer aux niveaux 2 ; 1 et au rez-de-chaussée, ci-après :

- fourniture et pose de luminaires dans le local du stockage localisé au sous-sol ;
- remplacement et remise au normes de divers appareils dégradés : prises de courant, interrupteurs, disjoncteurs sur les niveaux 1 et rez-de-chaussée ;
- mise en œuvre d'une alimentation supplémentaire sur le circuit lumière dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée ;
- fourniture de points supplémentaires de fonctionnement de la GTC non prévu initialement ;
- fourniture et pose d'alimentations électriques pour les climatiseurs supplémentaires posés (Police Municipale, DGAS) ;

## Rapport n° 08/6-36

- Fourniture et pose de détecteurs de présence supplémentaires non prévus (toilettes, nouveaux bureaux créés).

Le coût de ces travaux supplémentaires faisant l'objet du présent Avenant n° 3 s'élève à 43 851,92 € TTC représentant ainsi une augmentation de 8,70 % du marché initial.

En conséquence, l'augmentation globale du marché est de 19,29 % (6,40 % + 4,19 % + 8,70 %) et le nouveau coût global des travaux est de 601 610,18 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2 + Avenant n° 3).

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 20 et Article 2315 du Budget principal 2008.

Délai supplémentaire : la prolongation du délai d'exécution des travaux fait suite aux divers aléas rencontrés sur les différents niveaux à savoir : retrait des clapets coupe-feu amiantés en dehors des phasages nécessitant de nouvelles interventions. La condamnation du niveau 2, côté Est pour le retrait de réglettes amiantés ainsi que diverses tâches réalisées par des entreprises extérieures telles que des travaux de revêtement de sol, de peintures, etc...

Le délai initial est de dix-huit mois et le délai supplémentaire de l'Avenant n° 1 est de onze mois ramenant la date de fin de travaux au 12 septembre 2008.

Le nouveau délai supplémentaire du présent Avenant n° 3 est de trois mois. Le délai d'exécution total des travaux est fixé à trente-deux mois (18 mois + 11 mois + 3 mois), pour une fin de travaux prévue pour le 19 décembre 2008.

En conséquence, je vous demande donc :

- 1° d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires qui entraîne une augmentation du montant du marché ;
- 2° d'approuver la prolongation du délai initial de trois mois ;
- 3° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 3 correspondant aux travaux supplémentaires avec l'entreprise SECAB.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
  
Gilbert ANNETTE

**OBJET REHABILITATION DES FAUX PLAFONDS  
ET DES LUMINAIRES DE L'HOTEL DE VILLE**

**MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE**

**AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N° 2  
AVEC L'ENTREPRISE SECAB**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2008 sous les Chapitre 20 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Approuve la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des faux plafonds et des luminaires de l'Hôtel de Ville entraînant une augmentation du montant du marché qui passe de 504 341,93 € TTC à 601 610,18 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2 + Avenant n° 3).

#### **ARTICLE 2**

Approuve la prolongation du délai d'exécution supplémentaire de trois mois, portant celui-ci de vingt-neuf à trente-deux mois.

Délibération n° 08/6-36

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer l'Avenant n° 3 correspondant aux travaux supplémentaires avec l'entreprise SECAB.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **16 SEP. 2008**



**Gilbert ANNETTE**

# RAPPORT DE LA C.A.O

**OBJET : REHABILITATION DES FAUX PLAFONDS ET DES LUMINAIRES, MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE DE L'HOTEL DE VILLE DE SAINT DENIS**

**Contrat de travaux lot 2 n°06036 – Avenant n°3**

Date de la réunion de la Commission : **26 AOUT 2008**

## B – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Date de la commission : .26/08/2008

### Membres à voix délibérative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du.....
Monsieur Gilbert ANNETTE	Président	X	
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	X	
Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre titulaire	X	
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire	X	
Monsieur MAILLOT Gérald	Membre titulaire	X	
Monsieur FOURNEL Dominique	Membre titulaire		
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre suppléant		
Madame ISIDORE Marylise	Membre suppléant		
Monsieur VARONDIN Frédéric	Membre suppléant		
Madame LOCATE Raziah	Membre suppléant		

### Membres à voix consultative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du
Monsieur BRIAND	Comptable public	X	
Madame	DDCCRF		

L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

### III. CONCLUSION

Au vu des éléments précités, la commission décide :

la Commission émet un avis favorable à la passation de l'avenant n°3 au marché n° 06036 passé avec l'entreprise SECAD pour un montant de 40.417,10 € H.T soit une augmentation de 19,29% du montant contractuel initial (avenants n°1 et n°2 y compris)

SAINT-DENIS, LE 26 AOUT 2008  
LE PRESIDENT

G. ANNETTE



LES MEMBRES A VOIX  
DELIBERATIVE

C. CLAIN



M. ASSABY



D. FOURNEL

N. VELQUPOULE MERLO



G. MAILLOT



LES MEMBRES A VOIX  
CONSULTATIVE

DDCCRF

RECEVEUR





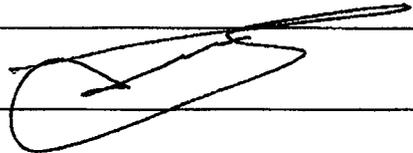
Direction Générale des Services  
Secrétariat du Conseil Municipal

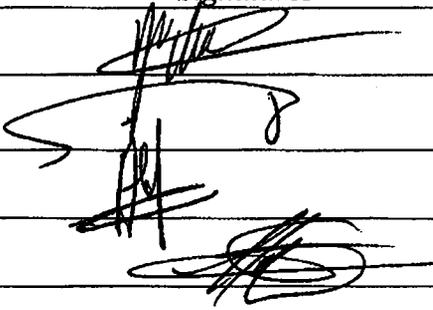
<p>Commission <b>APPEL D'OFFRES</b> Mardi 26 août 2008 à 09 H 00</p>
--

Date de convocation : 19 août 2008.

Ordre du jour :

- \* Réhabilitation des faux plafonds et des luminaires, mise en place d'une gestion technique centralisée de l'Hôtel de Ville : avenant n°3 au marché n°06036 passé avec l'entreprise SECAB.

<b>M. Gilbert ANNETTE - Maire</b> Président de la Commission Appel d'Offres	
--	--

<i>Titulaires</i>	<i>Signatures</i>
Mme CLAIN Claudette	
Mme VELOUPOULE MERLO Nalini	
M. ASSABY Maximilien	
M. MAILLOT Gérald	
M. FOURNEL Dominique	

<i>SUPPLEANTS</i>	<i>SIGNATURES</i>
M. HOAREAU Jean-François	
Mme ISIDORE Marylise	
M. VARONDIN Frédéric	
Mme LOCATE Raziah	

Mr Le Receveur Municipal	
Mr le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation et Répression des Fraudes	

Fiche à retourner au Secrétariat du Conseil Municipal